


PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL DU
GOUVERNEMENT



REPUBLIQUE DU CONGO

Unité * Travail * Progrès

Décret n° 2003-65 du 13 Mai 2003
portant nomination du directeur général du centre
hospitalier et universitaire de Brazzaville.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution ;

Vu la loi 008-87 du 7 février 1987 portant création d'un centre hospitalier
et universitaire ;

Vu le décret n° 88-622 du 30 juillet 1988 portant organisation et
fonctionnement du centre hospitalier et universitaire de Brazzaville ;

Vu le décret n° 2002-341 du 18 août 2002 tel que rectifié par le décret
n° 2002-364 du 18 novembre 2002 portant nomination des membres du
Gouvernement.

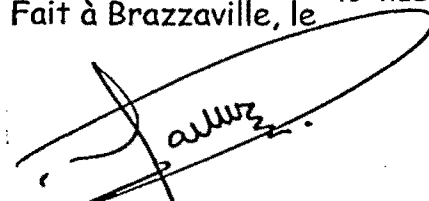
En Conseil des ministres,

DECRETE :

Article premier : Monsieur Ignace NGAKALA est nommé directeur général
du centre hospitalier et universitaire de Brazzaville.

Article 2. : Le présent décret, qui prend effet à compter de la date de prise de fonctions de monsieur Ignace NGAKALA, sera inséré au Journal officiel et communiqué partout où besoin sera./-

Fait à Brazzaville, le 13 Mai 2003



Denis SASSOU -NGUESSO

Par le Président de la République,

Le ministre de la santé et de la population,



Alain MOKA

Le ministre de l'économie,
des finances et du budget,



Rigobert Roger ANDELY